ANNEXE A LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU 6/juillet/2015

PRÉFECTURE DU JURA

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE DU JURA (ADPC 39)

Compensations Association Départementale de Protection Civile du Jura (ADPC 39) applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

MOYENS TARIFS Ø, PERSONNELS Y **7,50** € par heure par personne Vacation d'intervention Minimum d'engagement : 180 € Repas 10,00 €/repas P VEHICULES Y Véhicule de Premier Secours à Personnes 0,60 € / km Véhicule Léger 0,50 € / km Véhicule Léger Tout Terrain 0,55 € / km MATERIELS P Y (pa<u>r jour d'engageme</u>nt indivisible) Tente de 15 m2 140 € Tente de 50 m2 450 € Centre Hébergement d'Urgence 20 lits 200 € Lot A 80 € Lot B 30 € Lot C 40 € Groupe électrogène avec lot d'éclairage 40 € Tronçonneuse 20 € Autre consommable Frais réels